



# Ville de Cerny

## Essonne

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation : 21 septembre 2023	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage : 21 septembre 2023	Nombre de conseillers présents :	14
	Nombre de conseillers votants :	18

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-sept septembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 21 septembre 2023.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUSSI, M. PRAT, Mme BARBERI, M. LACOMME, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, M. FILLATRE, M. VUITRY, Mme VUITRY, M. PIERROT.

Ont donné pouvoir : Mme Alexandra EYERABIDE à M. Alain PRAT  
Mme Chrystelle LEPAGE à M. Rémi HEUDE  
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY  
M. Bernard JACQUET à Mme Marie-Claire CHAMBARET

Absents excusés : MM. Patrick VELAY, Olivier CARNOT, Mme Laetitia LAUTRU, M. Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

#### **N° 2023 / IX / 4 – 9.1 CCVE : Convention de gestion des déchets des services techniques**

VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU l'arrêté préfectoral n° 2002.PREF-DRCL-0393 du 11 décembre 2002 portant création de la Communauté de communes du Val d'Essonne (CCVE),  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-PREF-DRCL/503 du 12 juillet 2016 portant extension des compétences optionnelles de la CCVE par la création et gestion de la maison des services au public du Val d'Essonne, dite maison des services publics,  
VU l'arrêté préfectoral n° 2020-PREF-DRCL-171 du 4 juin 2020 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Val d'Essonne,  
VU la délibération n° 75-2023 du Conseil communautaire du 27 juin 2023 portant approbation de la convention relative à la mise à disposition de bennes et le traitement des déchets des services techniques,  
VU les termes de la convention relative à la mise à disposition de bennes et au traitement des déchets des services techniques, telle que présentée à l'assemblée,  
CONSIDÉRANT que la collecte et le traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés est une compétence obligatoire de la Communauté de communes du Val d'Essonne,  
CONSIDÉRANT la nécessité, pour la commune, de prendre part aux actions visant à trier mieux et notamment en ce qui concerne les déchets du service technique communal,  
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la commission des finances réunis le 20 septembre 2023,  
L'exposé ayant été entendu,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** les termes de la convention relative à la mise à disposition de bennes et au traitement des déchets des services techniques,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,  
Maire de Cerny

  
